



LIMOGES

ARTS DU FEU
ET INNOVATION



SÉANCE DU 10 JUILLET 2020



COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE



Le Conseil municipal de la commune de Limoges, légalement convoqué le 3 juillet 2020 par M. le Maire, s'est réuni dans la salle Louis Longequeue à l'Hôtel de Ville, le 10 juillet 2020, à 14 h, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire, afin de procéder, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain.

M. REY a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELEGATIONS DE VOTE

Etaient représentés les conseillers municipaux suivants :

M. LAGEDAMONT, qui a donné pouvoir à M. GUERIN,
M. FATIMI, qui a donné pouvoir à M. JALBY,
Mme LASKAR, qui a donné pouvoir à M. BROUSSE,
Mme ROBERT, qui a donné pouvoir à Mme GENTIL,
M. OXOBY, qui a donné pouvoir à M. VIROULAUD,
Mme TREHET, qui a donné pouvoir à Mme TERQUEUX,
M. PARNEIX, qui a donné pouvoir à Mme MEZILLE,
Mme JULIEN, qui a donné pouvoir à Mme RIFFAUD,
M. ROCH, qui a donné pouvoir à M. MIGUEL,
M. DUCOURTIEUX, qui a donné pouvoir à Mme MERLIER,
M. ELDID, qui a donné pouvoir à M. BERGERON.

Le bureau électoral, présidé par M. le Maire, était composé de Mme UPTON-DESOBRY, M. PAULIAT-DEFAYE, M. REY, M. CAZENAVE.

ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal procède à la désignation, au scrutin secret, de 127 délégués supplémentaires et de 39 délégués suppléants, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

Ont obtenu :

- la liste « Limoges au cœur »44 suffrages
- la liste « Gauche citoyenne sociale écologiste »11 suffrages

Ont été attribués, selon la règle de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne :

- à la liste « Limoges au cœur »
 - 102 sièges de délégués supplémentaires,
 - 32 sièges de délégués suppléants,
- à la liste « Gauche citoyenne sociale écologiste »
 - 25 sièges de délégués supplémentaires,
 - 7 sièges de délégués suppléants.